



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Gestion des bois et forêts

Question écrite n° 427

Texte de la question

M. Patrice Perrot attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la gestion des bois et forêts. Réélu de la 2^e circonscription de la Nièvre, comprenant notamment le massif du Morvan, il se fait le porte-parole des bois et forêts. La première chose qu'on doit retenir sur le bois, c'est que c'est un matériau écologique. Écologique car naturel, renouvelable et ne dégageant pas de gaz polluant. En outre le bois est un élément à faible consommation de CO₂ et d'énergie grise. C'est un allié de la construction, de l'isolation et du chauffage. Cependant, pour que les forêts continuent à constituer une part du patrimoine durable et renouvelable il y a plusieurs conditions à remplir : il faut les entretenir avec le respect de la biodiversité car une forêt non entretenue où les arbres dépérissent peut rejeter davantage de carbone dans l'air qu'elle en stocke et fournir un bois de mauvaise qualité ; il faut stopper coûte que coûte les prédatons étrangères, notamment chinoises, qui cherchent à siphonner les forêts françaises aux dépens des scieries et des transformateurs français. C'est pourquoi il souhaiterait connaître, son plan d'action concernant ces deux points précis au cœur du plan de sobriété énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Perrot](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 427

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2022](#), page 3663

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)